



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 4 juin 1996 — N° 30

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jean-Pierre Charbonneau

QUÉBEC

4 juin 1996

4 juin 1996

Le mardi 4 juin 1996

N° 30

La séance est ouverte à 10 h 03.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Cusano (Viau) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

n° 190 Loi modifiant la Loi sur le ministère de la Santé et des Services sociaux

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Landry, ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, dépose:

Le rapport annuel de la Société générale de financement, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1995.

(Dépôt n° 141-960604)

4 juin 1996

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Loisel (Saint-Henri—Sainte-Anne) dépose:

L'extrait d'une pétition, signée par 17 600 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'équité salariale.

(Dépôt n° 142-960604)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Harel, ministre d'État de l'Emploi et de la Solidarité, dépose:

Un extrait du cahier explicatif sur les crédits budgétaires 1996-1997 relatif au programme d'allocation logement.

(Dépôt n° 143-960604)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Boisclair, ministre délégué aux Relations avec les citoyens, dépose:

Un avis, en date du 24 mai 1996, de la Commission d'accès à l'information concernant le projet de loi n° 32, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu.

(Dépôt n° 144-960604)

Motions sans préavis

M. MacMillan (Papineau) propose:

QUE l'Assemblée nationale offre ses plus sincères condoléances aux familles de MM. Henri Jamet et Daniel Roy, tous deux à l'emploi du ministère du Tourisme, ainsi que des deux autres passagers, MM. Claude Perreault et Yougan Vidal, qui ont

4 juin 1996

trouvé la mort alors qu'ils étaient en mission dans le Grand-Nord québécois.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Landry, vice-premier ministre et ministre d'État de l'Économie et des Finances, propose:

QUE l'Assemblée nationale affirme clairement la volonté du Québec de poursuivre avec les autres provinces le processus d'harmonisation en matière de valeurs mobilières, ce qui est conforme à l'objectif de maintien de l'espace économique canadien, et qu'elle demande au gouvernement fédéral d'abandonner son projet de commission nationale des valeurs mobilières, projet qui constitue une ingérence dans un champ de compétence réservé aux provinces.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

M. Boisclair, ministre délégué aux Relations avec les citoyens, propose:

QUE l'Assemblée nationale souligne le vingtième anniversaire de l'organisme Parents-Secours et salue les 46 000 foyers-refuges certifiés sécuritaires qui, arborant l'affiche-fenêtre rouge et blanche, accueillent les enfants et les personnes âgées en détresse et contribuent, de ce fait, à rendre nos voisinages plus sécuritaires.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Mme Dionne-Marsolais, ministre déléguée à l'Industrie et au Commerce, propose:

4 juin 1996

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine de développement économique, qui se déroule du 3 au 8 juin 1996, et, ce faisant, reconnaisse l'importance du rôle de tous les intervenants en développement économique oeuvrant auprès des entreprises et promoteurs dans toutes les régions du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Bélanger, leader du gouvernement, convoque:

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre ses consultations particulières sur le projet de loi n° 33, Loi sur l'assurance-médicaments et modifiant diverses dispositions législatives;
- la Commission de la culture, afin d'étudier en détail le projet de loi n° 28, Loi sur la Société de télédiffusion du Québec et modifiant la Loi sur la programmation éducative et d'autres dispositions législatives;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre son étude détaillée du projet de loi n° 130, Loi sur la justice administrative;

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement:

- la Commission du budget et de l'administration, afin de tenir une consultation générale sur la *Loi sur les valeurs mobilières*.
-

4 juin 1996

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Julien, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose que le principe du projet de loi n° 23, Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire agricole et d'autres dispositions législatives afin de favoriser la protection des activités agricoles, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 12 h 56, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 02.

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Julien, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, proposant que le principe du projet de loi n° 23, Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire agricole et d'autres dispositions législatives afin de favoriser la protection des activités agricoles, soit maintenant adopté.

4 juin 1996

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 23 est adopté.

Sur la motion de M. Bélanger, leader du gouvernement, le projet de loi n° 23 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation.

M. Boisclair, ministre délégué aux Relations avec les citoyens, propose que le principe du projet de loi n° 18, Loi sur le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration et modifiant d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 21 du Règlement, le débat se poursuit au-delà de 18 heures.

À 18 h 05, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

La séance reprend à 20 h 03.

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Boisclair, ministre délégué aux Relations avec les citoyens, proposant que le principe du projet de loi n° 18, Loi sur le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration et modifiant d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 18 est

4 juin 1996

adopté.

Sur la motion de M. Brassard, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 18 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de la culture.

Mme Marois, ministre de l'Éducation, propose que le principe du projet de loi n° 11, Loi modifiant la Loi sur les services de garde à l'enfance et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 11 est adopté.

Sur la motion de M. Brassard, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 11 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des affaires sociales.

M. Léonard, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, propose que le principe du projet de loi n° 34, Loi sur le transfert des attributions de l'Office des ressources humaines, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 34 est adopté.

Sur la motion de M. Brassard, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 34 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission du budget et de l'administration.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission du budget et de l'administration relatif au projet de loi n° 118, Loi modifiant la Loi sur les services gouvernementaux aux ministères et organismes publics.

Le rapport est adopté.

Adoption

4 juin 1996

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, M. Léonard, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, propose que le projet de loi n° 118, Loi modifiant la Loi sur les services gouvernementaux aux ministères et organismes publics, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

Le mercredi 5 juin 1996

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 118 est adopté.

À 0 h 17, sur la motion de M. Brassard, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne à 10 heures, le mercredi 5 juin 1996.

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU